

Ambassade de la République
Centrafricaine
Auprès de la Confédération
Suisse



Mission Permanente de la
République Centrafricaine auprès
de l'Office des Nations Unies et
des autres Organisations
Internationales à Genève

République Centrafricaine
Unité – Dignité – Travail

Réf : /Cor/Mp/Ge/PC

**Allocution de la République Centrafricaine lors du passage de
l'EPU de la République Populaire de Chine, 22 Octobre 2013.**

Monsieur le Président,

Ma délégation souhaite la bienvenue à la délégation chinoise conduite par Monsieur *l'Envoyé Spécial*
le ~~le~~ Ministre des Affaires étrangères.

2 La délégation Centrafricaine prend note avec satisfaction du Rapport Complet et détaillé sur la situation des Droits de l'homme présenté par la délégation chinoise.

De même elle se félicite de la mise sur pied d'une équipe spéciale constituée de représentants d'une trentaine d'organes, législatif, judiciaires, et administratif du Gouvernement national pour la réalisation du présent Rapport y compris les ONG.

3 Ma délégation se réjouit de la prise en compte des recommandations par le Gouvernement Chinois du Premier Cycle de l'EPU ainsi que les plans concrets élaborés à cette fin. Elle prend note avec appréciation que la Chine a connu un développement économique et social remarquable et que les conditions de la vie du peuple chinois ne cessent de s'améliorer et que le droit à la subsistance et au développement du citoyen est garantie davantage.

4 La République Centrafricaine se réjouit des efforts du Gouvernement chinois qui consiste à coordonner et à promouvoir la défense des droits civils, politiques, sociaux et culturels, ainsi que les droits des groupes particuliers et cherche à bâtir une démocratie populaire qui se veut large inclusive et solide et promeut pleinement tous les droits de manière coordonnée.

5 Aussi elles saluent l'initiative du gouvernement chinois par la mise en œuvre avec dynamisme un plan de réduction de la pauvreté dans les régions rurales axé sur le développement pour la période 2011-2020 et la promulgation d'un cadre juridique comprenant un ensemble complet de lois visant à protéger les droits et les intérêts des femmes.

Pour conclure ma délégation recommande à la chine de sauvegarder pleinement les droits et les intérêts légitimes des ethnies minoritaires, des femmes, des enfants, des personnes âgées ainsi que des handicapés.

Je vous remercie Monsieur le Président.